



Madame la Présidente, Monsieur le Président,

DÉCISIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FIE

Suite à la réunion du Comité Exécutif tenue en ligne le 26 juin 2025, veuillez trouver ci-dessous et en annexe les décisions et documents suivants :

1. 2025 ELECTION DE LA COMMISSION DES ATHLÈTES DE LA FIE

Rappel : Le stand de vote de la FIE sera situé sur le site de compétition des Championnats du Monde seniors 2025 à Tbilissi (GEO) et sera ouvert comme suit :

du 22 au 29 juillet 2025 : 09h00 - 17h00
30 juillet 2025 : 09h00 - 12h00

2. PLAN D'AIDE MONDIAL 2025

Conformément à la lettre d'Information 12-25 :

- Chaque Fédération Nationale a reçu un crédit gratuit de 20 licences sur le site de la FIE.
- Veuillez trouver en annexe le détail des prix en espèces qui seront attribués aux médaillés des Championnats du Monde d'Escrime 2025 (individuels et par équipes), à Tbilissi (GEO) pour un montant global de 1 020 000 USD.
- Rappel : Tous les droits d'engagement (droits d'engagement individuels et droits d'engagement par équipes) des Championnats du Monde Seniors 2025 à Tbilissi (GEO) seront payés par la FIE directement aux organisateurs. Les fédérations nationales n'auront pas à payer de droits d'engagement.

3. CHAMPIONNATS DU MONDE VÉTÉRANS 2025

En raison des préparatifs pour accueillir au Bahreïn les 3èmes Jeux Asiatiques de la Jeunesse (JAJ), qui se dérouleront du 22 au 31 octobre 2025, tous les principaux sites sportifs feront l'objet de travaux de maintenance et de modernisation avant ces dates et ne seront donc pas disponibles.

Par conséquent, le Comité Exécutif a accepté un changement de dates pour les Championnats du monde d'escrime vétérans 2025, qui se tiendront à Manama (BRN) du 10 au 20 novembre 2025.

4. ATHLETES INDIVIDUELS NEUTRES ET PERSONNEL D'ENCADREMENT DES ATHLETES NEUTRE

Ainsi que vous le savez, dès février 2025 et deux ans après l'introduction du statut d'AIN et de Personnel d'Encadrement des Athlètes Neutre, le Comité Exécutif a jugé opportun de procéder à une évaluation de ce processus et de son évolution, ainsi que de la participation aux compétitions de la FIE des athlètes AIN.

Lors de sa réunion du 20 février 2025, le Comité Exécutif a décidé d'autoriser les équipes neutres, composées d'athlètes auxquels le Comité Exécutif de la FIE a accordé le statut d'AIN, à participer aux épreuves par équipes juniors de la FIE, à partir des Championnats du monde Juniors et Cadets 2025 à Wuxi.

Lors de sa réunion du 24 avril 2025, le Comité Exécutif a décidé d'autoriser les équipes neutres, composées d'athlètes auxquels le Comité Exécutif de la FIE a accordé le statut d'AIN, à participer aux compétitions par équipes seniors de la FIE, à partir des Championnats d'Europe seniors 2025.

Lors de sa réunion du 26 juin 2025, le Comité Exécutif a discuté de la complexité du processus actuel qui s'est avéré lourd et particulièrement coûteux, étant donné qu'un montant important de ressources financières y a été alloué.

Ce processus implique essentiellement qu'un groupe (Groupe d'Examen de l'Eligibilité), composé de membres du Comité Exécutif, recueille des informations sur les candidats. Une société de cybersécurité examine ensuite ces informations et transmet ses conclusions à un avocat indépendant, qui examine les informations et remet au groupe un rapport contenant ses conclusions. En dernier ressort, le Comité Exécutif décide d'accorder ou non le statut d'AIN et de Personnel d'Encadrement des Athlètes Neutre.

A la lumière de ce qui précède, le Comité Exécutif a décidé de simplifier la procédure afin de la rendre plus rapide et moins coûteuse. Les candidats au statut d'AIN et de Personnel d'Encadrement des Athlètes Neutre sont désormais tenus de soumettre au groupe une demande signée, qui comprend une déclaration sous serment confirmant que :

- a. ils soutiennent et soutiendront la mission de paix du Mouvement olympique ;
- b. ils n'ont pas fait et ne feront pas de déclarations publiques soutenant la guerre, y compris dans les médias ou dans les médias sociaux ;
- c. ils n'ont pas participé et ne participeront pas à des manifestations ou événements en faveur de la guerre ;
- d. ils n'ont pas affiché et n'afficheront pas de symbole soutenant la guerre ;
- e. ils respecteront la Charte olympique, les statuts de la FIE, le code éthique, la politique de protection, les règlements et toutes les directives de la FIE ;
- f. ils respecteront le Règlement antidopage de la FIE et le Code mondial antidopage ;

- g. ils satisferont à toutes les exigences en matière de lutte contre le dopage qui leurs sont applicables ;
- h. ils respecteront les exigences en matière d'habillement et d'équipement d'escrime ;
- i. si le statut d'AIN ou de Personnel d'Encadrement des Athlètes Neutre leur est accordé, ils acceptent de participer aux compétitions de la FIE sous le sigle "AIN" et sous le statut de Personnel d'Encadrement des Athlètes Neutre. En ce qui concerne le protocole, le drapeau et l'hymne de la FIE seront utilisés.

Les candidats au statut d'AIN et de Personnel d'Encadrement des Athlètes Neutre sont également tenus de confirmer qu'ils comprennent et acceptent que toute déclaration fausse ou trompeuse de leur part ou toute violation de cette déclaration entraînera leur retrait immédiat des compétitions de la FIE, la révocation immédiate du statut d'AIN ou du statut de Personnel d'Encadrement des Athlètes Neutre accordé par le Comité Exécutif et d'éventuelles autres mesures disciplinaires.

Il appartiendra au Comité Exécutif de décider d'accorder ou non le statut d'AIN et de Personnel d'Encadrement des Athlètes Neutre.

Abdelmoneim ElHusseiny
Président par intérim

